

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 3.09.19 Date d'affichage : 3.09.19	Le dix septembre deux mil dix-neuf à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 63 Présents : 32 Votants : 39	<p><u>Etaient présents :</u> F BACHER, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, J BESSLIEVRE, V BLANDIN, M GERVAIS, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, JJ VASLIN, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, J BAUDRY, F CATHERINE, P CATHERINE, I DROUET, M GALIS, C MARIE, , G PERROTTE, M-H PERROTTE, S ROUXEL, G TRAVERT, I CATHERINE, V DUVERNOIS et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u> A BENON pouvoir à G DONGE, M BARTON pouvoir à F LESACHEY, S JULIEN pouvoir à O DESHEULLES, M LEMIERE pouvoir à J BAUDRY, D LEVAVASSEUR pouvoir à C MARIE, D MAUBRAY pouvoir à G TRAVERT, A ELLIOTT pouvoir à JP TRAVERT S LEROUVILLOIS, P LUCAS, A HALLET, M HEBERT, C CHANTREUIL, D FAUDEMÉR, C GAILLARDON, A LELIEVRE</p> <p><u>Absents :</u> , JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, , G VIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER J TOLLEMER, J-N TOLLEMER,, C HOLLEY, C CLENCH, J LAHAYE, C RACHINE, M BIHEL, et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> O. DESHEULLES</p>

Les procès-verbaux du conseil municipal du 18 juin et 4 juillet 2019 sont adoptés à l'unanimité.

01-09-19 Compte rendu des décisions prises en application de l'article L2122-2 du CGCT

Le Conseil Municipal a donné au Maire différentes délégations pour lesquelles il doit présenter ensuite au conseil municipal les décisions prises.

Décision n°04 : Emprunt pour le groupe scolaire

Le Maire a choisi la Banque Postale pour le montant prévu de 1 735 000€ sur 20 ans et un taux fixe de 0.86%.

Décision n°05 : ester en justice pour loyers impayés sur Picauville

Monsieur le Maire a déposé un dossier en justice pour des loyers impayés sur la commune déléguée de Picauville.

Décision n°06 : Choix des entreprises pour le Groupe scolaire

Monsieur le Maire transmet le résultat de l'appel d'offre pour la construction du groupe scolaire :

n° du marché	n° lot	nom du lot	Nom de l'entreprise	Coût Global HT	Montant HT part Commune	Montant HT part CCBDC
2019-03	1	Gros Œuvre	Zénone	599 270.93€	482 952.45 €	116 318.48 €
2019-03	2	Charpente structure bois	Cruard	735 000.00 €	649 402.87 €	85 597.13 €
2019-03	3	Couverture et bardage métalliques	Corbet	365 729.59 €	306 595.94 €	59 133.65 €

2019-03	4	Menuiseries extérieures aluminium	CTI Bat	312 000.00 €	259 412.00 €	52 588.00 €
2019-06 consultation directe	5	Serrurerie	CTI Bat	35 000.00 €	29 289.00 €	5 711.00 €
2019-04	6	Cloisons-doublage	Gautier	127 340.27 €	109 041.77 €	18 298.50 €
2019-04	7	menuiseries intérieures	Lafosse	206 266.00 €	173 315.28 €	32 950.72 €
2019-04	8	Plafonds suspendus	Volutique	99 989.15 €	80 772.02 €	19 217.13 €
2019-04	9	Revêtements sols durs	Tirapu	88 367.38 €	44 670.72 €	43 696.66 €
2019-03	10	revêtements sols souples	Viger	53 700.50 €	53 083.14 €	617.36 €
2019-03	11	Peintures	Lefevre	57 597.05 €	47 788.40 €	9 808.65 €
2019-04	12	plomberie chauffage ventilation	Guerin	399 259.59 €	290 714.89 €	108 544.70 €
2019-03	13	Electricité courants forts et faibles	Ruauld	200 425.00 €	167 359.05 €	33 065.95 €
2019-03	14	Terrassements généraux - VRD	Eurovia	315 089.19 €	252 172.07 €	62 917.12 €
2019-03	16	Cuisine	Dalkia	140 426.00 €	- €	140 426.00 €
TOTAUX				3 735 460.65 €	2 946 569.60 €	788 891.05 €
	15	Espaces verts clôtures		32 659.92 €	31 350.61 €	1309.31€
TOTAUX				3 768 120.57 €	2 977 920.21 €	790 200.36 €

Informations sur le chantier :

- réunion de démarrage pour la préparation : mardi 1^{er} octobre
- démarrage du chantier : lundi 4 novembre
- Essais et mise en service : à partir de la Mi - Fin octobre 2020
- OPR – Réception – Levée des réserves : courant novembre 2020
- Commission sécurité incendie : courant novembre 2020
- Livraison : 04/12/2020

2-09-19 Décision Modificative n°04 -Budget communal

Monsieur le maire propose de prendre une décision modificative pour des travaux et l'achats de matériels non prévus initialement au budget. Ces nouvelles dépenses n'impacteront pas le disponible de la commune.

- Panneaux signalétiques d'entrée et sortie d'agglomérations de la commune nouvelle : 3 305€
- Matériel informatique à la médiathèque : 1 150€
- Matériel ergonomique pour un agent administratif : 1 800€ (recette du FIPDH)
- Petits lits dortoir école maternelle : 500€

Total : 6 755€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de prendre la décision modificative n°04 comme suit

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>augmentation sur crédits ouverts</u>
D21318-43 : Bâtiments communaux	6 755€	
D2152-37 Gros travaux de voirie		3 305€
D2183-41 : Acquisition autres matériels		1 150€
D2188-41 : Acquisition autres matériels		1 800€
D2188-42 : Equipements scolaires		500€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	6 755€	6 755€

03-09-19 Extension électrique pour le Groupe Scolaire avec le SDEM

Pour la construction du groupe scolaire une extension électrique de 240 mètres est à réaliser car il est nécessaire de se brancher directement au transformateur. Le SDEM nous a fait une proposition pour un montant de 2 400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE l'offre du SDEM 50 pour le raccordement du groupe scolaire dans les conditions présentées ci-dessus

04-09-19 Modification du Règlement du cimetière

Report prévoir une réunion de la commission cimetière pour discuter des nouveaux points à apporter au règlement.

05-09-19 Demande de Subvention exceptionnelle Picauville se souvient

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été demandée par l'association Picauville se souvient pour la réparation du plexiglas entourant le moteur de l'avion. Cependant, les travaux ont été réalisés par les militaires américains et il n'y a pas eu de factures.

L'association demande maintenant une subvention exceptionnelle pour les achats suivants d'un montant global de 838€:

- nouvelle plaque pour le crash d'avion (59€TTC)
- nouveau panneau situé au fond du parking (779€TTC).

Les Maires et adjoints proposent de leur verser une somme de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention et 38 voix Pour)

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Picauville se souvient d'un montant de 250€

06-09-19 Indemnités de gardiennage pour les églises

Pour le versement de l'indemnité de gardiennage des Eglises, Monsieur le Maire propose le versement des indemnités suivantes pour l'année 2019 (même montant qu'en 2018) :

- Sur la commune déléguée d'Amfreville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Cretteville : 120.97€ à l'Abbé MABIRE
- Sur la commune déléguée d'Houtteville : 120.97€ à l'Abbé MABIRE
- Sur la commune déléguée de Gourbesville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Picauville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
Sur la commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois : 120.97€ à l'Abbé MABIRE
Sur la commune déléguée de Vindefontaine : 120.97€ à l'Abbé MABIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE les indemnités de gardiennage présentées ci-dessus

07-09-19 Renouvellement convention antenne SFR

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention signée avec la société Hivory SAS pour l'antenne SFR située à la Zone Artisanale de la Vérangerie de Picauville. L'objet de l'avenant concerne la durée de la convention.

La convention est conclue pour une durée de 12 années, et pourra être reconduite tacitement par périodes successives de 6 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant avec la société Hivory.

08-09-19 Création d'un poste d'agent de maîtrise

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet, au sein des services techniques, à compter du 1er octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019

SUPPRIME le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

09-09-19 Création d'un poste temporaire à la médiathèque

Suite à la reprise à mi-temps thérapeutique de la responsable de la médiathèque, Monsieur le Maire souhaite cependant conserver la remplaçante à temps complet.

Le Maire propose de recruter un agent non titulaire sur cet emploi non permanent sur la base de l'article 3-1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à cet accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi non permanent ne pourra excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Cet emploi est équivalent à la catégorie B.

Cet emploi est créé à compter du 1^{er} octobre 2019.

L'agent recruté aura pour fonctions : gestion de la médiathèque municipale

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire d'Assistant de conservation.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de créer un emploi non permanent à temps complet de à raison de 35h00/35h00 pour une durée de 6 mois renouvelable, suivant les nécessités du service et dans les conditions ci-dessus. Les dépenses afférentes à ce poste sont inscrites au budget

10-09-19 Référendum d'initiative partagée

Dans le cadre du referendum d'initiative partagée visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, une période de recueil des soutiens des électeurs a été ouverte le 13 juin 2019 dans la commune la plus peuplée de chaque canton.

Maintenant, ce dispositif est également ouvert aux autres communes qui souhaitent y participer, selon les modalités spécifiques et entre autres un accès internet sécurisé et accessible au public en mairie.

Monsieur le Maire demande si la commune est intéressée pour rentrer dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la proposition de la sous-préfecture de mettre en place le référendum d'initiative partagée
CHARGE Monsieur le Maire de mettre en place ce dispositif en mairie.

11-09-19 DIA

- Parcelle AC28 : 38 rue Pierre Guérault
Le Conseil Municipal ne préempte pas

- Parcelle A 808 : 4 rue du Travers
Le Conseil Municipal ne préempte pas

Questions et informations diverses

12-09-19-A Avenir des communes déléguées

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de son souhait de proposer au vote du mois d'octobre : le maintien ou la suppression des communes déléguées ou tout simplement la fermeture des mairies annexes pour l'ensemble ou partie des communes déléguées ou mairies concernées

Départ de G TRAVERT et I DROUET à 22h00.

12-09-19-B Commission travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée au 1^{er} septembre, comme convenu, de Monsieur François DUSSAUX qui remplacera Marc RATEL lors de son départ en retraite.

La prochaine commission travaux est prévue le mercredi 9 octobre à 14h00 – l'enjeu du 0 produits phytosanitaires sera évoqué.

12-09-19-C Programme du Trident – Opération RN13

- Samedi 28 septembre à 11h00 : présentation de la saison du trident à la médiathèque
- Mercredi 9 octobre à 20h00 : café paille à la médiathèque
- Vendredi 27 mars à 20h00 : le mariage forcé à la médiathèque
- Ateliers danse : 1/mois de décembre à mars

12-09-19-D Convention Manche Numérique

Monsieur le Maire informe du Changement du mode de calcul de la cotisation annuelle de Manche numérique

En 2018 : 0.16€HT/ habitant (base population DGF) soit 573.28€ TTC pour Picauville

En 2019 : calcul suivant un forfait basé sur les strates de population soit 1 800€TTC pour Picauville ce qui représente une augmentation substantielle de la cotisation.

12-09-19-E Vitrail de Cauquigny

Des franciscains américains présents aux commémorations du 6 juin 2019 ont proposé d'offrir un nouveau vitrail pour la chapelle de Cauquigny.

ACCORD unanime des présents pour cette réalisation.

12-09-19-F Intervention des conseillers municipaux

Monsieur Hervé MARIE s'inquiète du dispositif, concernant la nouvelle réglementation à mettre en place pour combattre la prolifération des rats. Une Directive française aurait été publiée au début de l'été 2019 qui imposerait la justification de la présence régulière de rats pour pouvoir utiliser des appâts permanents anticoagulants

Monsieur MARIE et la majorité du conseil municipal aimeraient qu'on alerte le Préfet sur ce problème.

Séance levée à 22h15

Vu pour être affiché le 12 septembre 2019 , conformément au CGCT.
Le Maire, Philippe CATHERINE